

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 47 (1902)
Heft: 3

Artikel: Instruction du fantassin pour le combat par le feu
Autor: Monnier, J.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-337995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 12.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

INSTRUCTION DU FANTASSIN

POUR

LE COMBAT PAR LE FEU

Nous trouvons dans le règlement pour les troupes à pied austro-hongroises, la phrase suivante : « Les tirailleurs doivent être dressés à régler *eux-mêmes* la vivacité de leur feu, d'après la distance et la netteté des buts et à ne lâcher que des coups ajustés même dans les cas où il importe d'activer le feu le plus possible ».

Le projet de règlement français de 1901 supprime le feu de salve et ne conserve que le feu à volonté et le feu de répétition ; dans le paragraphe pour le combat on enseigne au soldat la conduite à tenir dans le combat par le feu.

On voit que ce n'est pas seulement en Suisse que les idées se sont modifiées sur ce point, mais que toutes les armées adoptent, les unes après les autres, une manière de combattre presque identique. Les prescriptions admises jusqu'à ce jour, concernant la conduite du feu d'infanterie, ont toujours eu deux buts : empêcher le gaspillage de la munition, obtenir du feu le maximum d'efficacité.

Or ces deux désirs ne sont pas faciles à réaliser et, souvent on n'obtient l'un qu'au détriment de l'autre. Notre règlement, jusqu'à cette année, s'était plus préoccupé de tenir en main le feu de la troupe que de le rendre précis ; nos hommes ne pouvaient tirer qu'au commandement du chef ; ce n'était plus l'obligation de tirer comme dans la salve, mais ce n'était pas non plus le droit de tirer, une fois le feu ouvert, toutes les fois qu'un but favorable se présente ; le feu sans commandement était admis comme un pis-aller, et les hommes n'étaient qu'imparfaitement instruits en vue de ce cas.

Les derniers événements de l'Afrique du Sud et les expé-

riences des écoles de tir ont amené une réaction, et maintenant l'officier ayant donné l'ordre d'ouvrir le feu, notre soldat en tirailleur peut, de son propre chef, mettre en joue, tirer plus ou moins vite et au moment propice.

Cette manière de combattre semble se rapprocher davantage de ce qui se passera en réalité. Nous avons de la peine à nous représenter (avec le mélange des unités surtout) des commandements *coup !* répétés pendant les heures que peut durer un combat, et, des hommes mettant en joue presque simultanément comme on l'a pratiqué longtemps sur nos places d'exercice.

D'après les prescriptions actuelles du règlement, les chefs donnent les commandements pour ouvrir le feu, puis après avoir trouvé la hausse, font continuer le feu sans autre par leur ligne de tirailleurs ; ils ont alors comme devoir de surveiller l'effet de ce feu, de le ralentir et même de l'arrêter s'ils voient qu'il dégénère en gaspillage de munition.

Lorsque l'homme avait pour unique devoir de placer sa hausse et de tirer au commandement, son instruction pour le combat par le feu ne demandait pas beaucoup de temps ; il suffisait qu'il sache tirer et obéir ; avec la tendance actuelle, il n'en n'est plus de même : l'homme doit connaître la conduite du feu pour ce qui le concerne, et cette branche de l'instruction doit être travaillée sérieusement dans nos écoles et cours.

Quel procédé employer pour atteindre le but ? Il va de soi qu'il n'y en a pas qu'un seul, et que chaque officier pourra trouver lui-même quelque procédé de son invention, qui sera efficace. Nous croyons cependant devoir, à titre d'exemple, donner quelques indications qui faciliteront la tâche à nos jeunes camarades.

Actuellement, un exercice de tir de combat individuel semble résoudre la question. Mais il ne suffit pas ; il apprend seulement à un homme isolé à combattre contre quelques hommes entre 500 et 200 m.. Sa tâche dans le combat de la section est déjà toute autre ; dans l'exercice actuel on le blâmera d'avoir beaucoup tiré à 500 mètres contre des buts « tête » ; dans le combat réel il devra tirer beaucoup à cette distance contre ces mêmes buts.

L'homme doit donc recevoir une instruction pour le tir de combat dans une unité d'une certaine force.

Méthode d'instruction.

On prendra :

Une section dans la défensive.

Une section dans l'offensive.

Les cadres sont hors des sections, les sous-officiers sont à disposition de leurs chefs qui les emploieront dans la suite pour contrôler les actes de leurs hommes. Les deux sections sont déployées à 7 à 800 mètres l'une de l'autre.

La section dans l'offensive avance, la section dans la défensive occupe sa position et ouvre le feu.

On conviendra d'un signal pour arrêter l'exercice momentanément (drapeau levé).

Marche de l'exercice.

La section dans l'offensive s'est avancée jusqu'à 700 m. et tire. — *Interruption.*

Critique de l'exercice dans la défensive¹ :

Demander à chaque homme combien il a tiré de cartouches. Expliquer que le feu à 800 m. pouvait, contre un tel but en marche, produire un certain effet. Blâmer les hommes qui ont tiré plus de 5 cartouches, car à cette distance il fallait viser très attentivement pour toucher.

Reprise de l'exercice (drapeau abaissé).

Les deux sections sont à terre à 700 m. l'une de l'autre ; les laisser dans cette situation cinq minutes. — *Interruption.*

Critique. Faire vérifier les hausses, expliquer que si on a tiré avec hausse 800 et que l'on continue à tirer avec cette hausse contre l'ennemi à 700 m., on ne touche plus. Critiquer la rapidité du feu : les hommes qui ont brûlé plus de 10 à 15 cartouches ont gaspillé leur munition ; si l'ennemi attaque, le combat durera longtemps et c'est aux distances moyennes et décisives qu'il nous faudra de la munition ; nous ne disposons que de 120 cartouches.

Reprise. Laisser tirer la ligne sans intervenir pendant cette phase de l'exercice. L'ennemi fait un bond puis se jette à terre. Faire noter par les sous-officiers la rapidité du tir :

1^o Pendant le mouvement de l'ennemi.

¹ Les critiques appropriées se feront aussi auprès de la section qui avance.

2^o Lorsque l'ennemi est à terre (au moins 5 minutes). — *Interruption.*

Critique. Le feu, sans aucun ordre, doit augmenter de rapidité pendant ce bond de 7 à 600 m. Le tir contre l'ennemi à terre commence à être efficace.

Reprise. L'ennemi fait un bond en avant

On fait en même temps apparaître une subdivision assez forte en ordre serré à 2 ou 300 m. derrière la ligne de tirailleurs. — *Interruption.*

Critique. A-t-on tiré sur les tirailleurs ou sur le soutien? Malgré le but favorable on devait continuer le feu contre les tirailleurs qui sont plus dangereux pour nous. Le feu devait atteindre la vitesse d'au moins 5 ou 6 coups bien visés pendant le bond.

C'est une faute de ne pas tirer contre un tel but à cette distance.

Reprise. L'ennemi se trouve à 500 m. environ; le laisser en position 10 à 15 minutes. — *Interruption.*

Critique. C'est à cette distance que l'ennemi cherche à prendre la supériorité de feu, il a renforcé sa ligne; il faut tirer, mais le but est petit. Tir très ajusté, 3 à 4 coups par minute, sur tous les points de mire visibles: officiers, hommes mal abrités, parties serrées de la ligne ennemie, etc.

Reprise. L'ennemi approche et renforce. — *Interruption.*

Critique. Le feu devait devenir très rapide pendant le bond; (vérifier les hausses), s'assurer que le magasin n'est pas ouvert.

L'ennemi a renforcé sa ligne; nécessité, — puisque les fusils sont plus nombreux de l'autre côté, — d'un tir rapide, mais toujours bien visé, pour compenser l'infériorité numérique.

Reprise. L'ennemi passe à l'attaque. Feu de magasin. — *Interruption.*

Critiquer les hommes qui n'y ont pas eu recours, s'assurer que ceux qui l'ont employé ont le magasin ouvert. A-t-on baissé les hausses? A-t-on complété le magasin?

* * *

Le grand intérêt que présente cet exercice c'est qu'on n'entend aucun ordre ou commandement des gradés; ils n'interviennent que pendant les pauses.

On pourra objecter que la conduite du feu, difficile à enseigner aux officiers, sera peu comprise des hommes. Nous ferons observer que nous ne posons aucune question d'un caractère scientifique, aucun calcul, et que nous ne faisons appel qu'au bon sens des soldats.

Les officiers et sous-officiers qui auront reçu cette instruction dans l'école de recrues et dans les cours suivants, l'auront dans la tête autrement bien que s'ils n'en entendent parler que revêtus d'un grade. Peut-être qu'un certain nombre d'hommes n'y comprendront pas grand'chose, mais la grande majorité saura employer son feu et aura même sans grade une influence sur les moins bien doués.

Par ces exercices la tâche des chefs sera facilitée. Dans le tir au commandement les hommes obéiront mieux, ayant compris le pourquoi de ces commandements, et lorsque les chefs manqueront, le feu ne dégénérera pas en tiraillerie inutile.

On arrivera aussi par ce moyen à prouver au soldat que la munition est une chose précieuse dont il ne faut pas être prodigue, mais qu'on ne doit pas hésiter à dépenser au bon moment.

MONNIER, major.

